



Madame la Rectrice,

Le projet de loi 4D a été transmis au Conseil d'État. Il ne prévoit plus la décentralisation des personnels de santé scolaire. C'est une bonne nouvelle pour notre système éducatif, pour les personnels et pour les élèves. L'UNSA Éducation, le SNIES-UNSA Education et le SNMSU-UNSA Education n'ont cessé d'agir à tous les niveaux pour que cette mesure soit abandonnée.

Nous resterons très attentifs dans les prochaines semaines au texte et à son parcours parlementaire afin que cette décision ne revienne pas par voie d'amendements.

D'autre part, toujours au sujet de cette loi, grâce à l'action conjointe de l'UNSA éducation, du SNPDEN UNSA et d'A&I UNSA, le transfert pur et simple des adjoints gestionnaires aux collectivités locales est abandonné. Ne reste qu'une expérimentation d'un « pouvoir d'instruction » pour trois ans, réservée aux collectivités qui en feront la demande. C'est là un moindre mal, mais cela reste un mal.

Même s'il ne s'agit pas d'une "autorité fonctionnelle" au sens plein du terme, ce "pouvoir" risque, comme nous l'avons déjà dit, de mettre les adjoints gestionnaires d'EPLÉ dans des situations inconfortables, voire impossibles, avec un risque "d'injonction contradictoire" chaque fois qu'il y aura conflit entre le chef d'établissement représentant de l'État et le président de la collectivité mais également chaque fois que les collègues jugeront qu'ils n'ont pas les moyens de faire, donc d'obéir!

Les adjoints gestionnaires ne sont pas de la ferraille qu'on martèle sur une enclume !

Ainsi, plutôt que de placer ces adjoints du chef d'établissement que sont les gestionnaires dans une situation impossible entre un marteau et une enclume au mépris de leur bien-être au travail voire de leur santé physique et mentale, mieux vaudrait intelligemment réfléchir à donner tout son sens au principe d'association des collectivités locales dont le rôle moteur est essentiel, au service public national d'éducation. Dans la loi actuelle, les outils existent, c'est le conventionnement Etat, collectivité, établissement. Il serait temps de lui donner tout son sens !

C'est pour cela que l'UNSA Éducation continuera de concert avec ses syndicats A&I UNSA et SNPDEN UNSA de combattre ce projet tout en restant force de proposition afin d'améliorer pour les élèves et les personnels le service public national d'éducation.

De février à mai, des mesures apportent ou apporteront des euros supplémentaires aux feuilles de paye de plusieurs catégories de personnels de l'Éducation nationale. Le plus souvent, elles restent réduites et ne font pas la revalorisation tant attendue. Néanmoins, si une hirondelle ne fait pas le printemps, chacune doit être considérée pour ce qu'elle est.

L'absence d'annonces officielles du ministre plus d'un mois après la fin de son Grenelle des métiers de l'Éducation interroge. Cette absence est-elle une bonne nouvelle ?

Les propositions issues de ce Grenelle sont diverses, et pour nombre d'entre elles, déconnectées des réalités et des besoins de l'École.

L'engagement initial d'une revalorisation de tous les métiers, assortie d'une programmation budgétaire pluriannuelle, semble s'éloigner. Pourtant, cette revalorisation au sein du ministère de l'Éducation nationale est indispensable. Elle doit atteindre tous les corps, **tous les personnels, prioritairement les moins rémunérés dont les AESH.**

C'est l'attractivité de toutes les missions au sein de l'Éducation nationale qui est en berne à un moment où, pourtant, le rôle essentiel de l'École publique confrontée à d'intenses et nombreux défis est mis en évidence chaque jour et la revalorisation des personnels partagée par toute la société.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Unsa Éducation demande de l'anticipation pour que les personnels puissent travailler dans des conditions les plus apaisées possibles. Mais au lieu de ça les consignes sanitaires évoluent à un rythme effréné. 13 mises à jours depuis début janvier (certaines non officielles car rectifiées en catimini sur des incohérences transmises par l'UNSA Éducation). Ce rythme n'est plus tenable et les consignes sont devenues illisibles. Il n'est plus acceptable que la FAQ soit mise à jour de façon incessante. Les décisions doivent être davantage anticipées et une communication doit être apportée directement aux collègues via leurs messageries professionnelles

Concernant les tests, l'UNSA Éducation demande que les collègues soient informé-es sur les modalités, calendrier et lieux. Pour la vaccination des personnels de l'éducation, nous demandons également un calendrier prévisionnel.

Enfin, il faudra également anticiper, à moyen terme, les conditions de la rentrée scolaire prochaine, alors que la préparation de septembre 2021 se fait dans un contexte de diminution de postes dans le second degré mais aussi dans le premier degré dans 2 de nos départements. Il faudra que les décisions prises soient concertées.

Nous souhaitons vous interpeller également Mme la Rectrice sur la question des cartes scolaires premier degré. En Haute-Vienne un GT s'est réuni avant même la proposition finale du dernier CTA, en Corrèze le dialogue social est bafoué par un DASEN qui ne respecte plus la parole des représentants du personnel, en Creuse les suppressions de classes ne passent pas, déjà deux mobilisations qui ont rassemblé quantité d'élus qui attendent une autre politique pour les territoires ruraux. Mme la Rectrice, nous vous avons alerté sur cette situation au mois de janvier lors de notre première audience avec vous. Les territoires ruraux ont besoin de perspectives, ça n'est plus possible de subir cette politique du petit pas qui ne prend pas en compte les spécificités de nos territoires. Au delà de l'attribution des moyens indispensables, l'UNSA Education vous demande Mme la Rectrice de solliciter le ministère rapidement pour qu'un plan d'action pour l'école se mette en place sans délai dans notre académie et ses territoires. Les élus le réclament, les parents d'élèves le réclament, les personnels le réclament, l'Etat doit répondre présent et lancer dès maintenant une politique ambitieuse pour nos territoires les plus ruraux.

Depuis maintenant quelques jours le mouvement des personnels enseignants du second degré a commencé et bientôt ça sera celui des enseignants du premier degré.

C'est la 2° année où les organisations syndicales ne participent pas à des CAP sur le mouvement, 2° année où les organisations syndicales ne corrigent pas des erreurs et ne proposent pas des améliorations, 2° année où les résultats manqueront de transparence pour les collègues, 2° année où les agents administratifs ont une surcharge de travail.

Alors nous vous le demandons Mme la Rectrice initiez des groupes de travail pour vous appuyer sur notre expertise.

Au sujet de l'évolution des postes administratifs et techniques à la rentrée 2021, voici un an, nous vous avons alerté sur le déshabillage de notre Académie de Limoges avec -5 postes, 3 techniques en collège et 2 administratifs en service, au profit de l'Académie de Bordeaux. Cette année encore nous constatons cette hémorragie avec la suppression de 4 postes, 2 techniques répartis sur 4 supports en collège et 2 administratifs. Personnels administratifs en EPLE considérés comme sur-dotés au barème, mais rien n'est proposé pour nos établissements en sous dotation, ils restent oubliés des calculs, calculs qui ne reflètent pas totalement la réalité pour les citées scolaires multi-sites.

Lors des CTA du 18 janvier et du 27 janvier, nous avons indiqué notre désaccord sur les choix ministériels concernant les moyens enseignants second degré. Aujourd'hui nous en voyons les conséquences 14 MCS, pour être plus clair 14 collègues qui voient leur poste supprimé et qui sont obligés de participer au mouvement. Mais aussi d'autres collègues qui vont se voir imposer encore plus d'heures supplémentaires et des élèves qui auront moins de dédoublements. Bref des conditions de travail dégradées... He oui derrière les chiffres, il y a des personnes qui subissent comme trop souvent les décisions venant d'en haut et qui en souffrent.

Pour finir, l'UNSA Éducation tient à remercier les personnels administratifs pour la qualité des documents présentés.

Merci pour votre attention.

